

Communiqué de presse

Air France n'aime pas qu'on dénonce les privilèges !!!!

En février 2012, SUD Aérien publiait un tract dénonçant le voyage en famille de P. H Gourgeon, ex-PDG d'Air France, à destination de l'île Maurice, en classe Affaires ... pour 24,37 euros !!!

Plus récemment, en juillet 2013, SUD Aérien publiait sur son site internet une copie d'écran informant que la chanteuse C. Bruni avait, pour faire la promotion d'un album, bénéficié d'un billet aller-retour en première pour New York - billet à tarif public autour de 10 000 € - ... facturé 500 € !

Tout ceci s'étant produit dans le contexte social des plans Transform d'air France, avec blocage des rémunérations et 8000 suppressions d'emplois ... Tous les salariés d'Air France avaient été choqués de ces privilèges. Dans ce contexte, il nous semblait évident de jouer notre rôle de lanceur d'alerte auprès des salariés et des médias !

En effet, au moment où la Direction d'Air France diffuse une propagande permanente sur la « solidarité de tous » pour réduire les coûts ... elle attribue des billets gratuits ou quasi gratuits à des notabilités qui ont largement les moyens de se les offrir.

Peu après ces affaires, la direction d'AF communiquait auprès des médias pour reconnaître qu'elle attribuait des billets gratuits à ... des centaines de personnalités, que l'on peut imaginer issues du monde politique, économique et des médias !

Effectivement, les dirigeants et les actionnaires d'AF peuvent faire le choix de ces largesses ... Mais, en tant que syndicalistes, nous avons le devoir et la légitimité de critiquer ces choix !

Pour Air France, cela fait de nous des délinquants !!!

Aujourd'hui, l'ex-directeur de publication du site internet du syndicat national SUD Aérien, Pierre Contesenne, est mis en examen devant le Tribunal de Grand Instance pour « *recel de vol, abus de confiance, recel d'abus de confiance, divulgation illégale volontaire de données, recel de délit* » et est convoqué par un Juge d'Instruction le 17 février ... Rien que ça !!!

Alors que ces informations sur les billets gratuits ont circulé dans toute l'entreprise par mails et sms, bien des jours avant la publication sur notre site, la direction d'AF nous accuse d'avoir « piraté » le système informatique de réservation passagers, accusation délirante qui prêterait à rire si elle ne nous obligeait pas à subir une accusation au pénal !

La « Charte éthique et sociale » que le groupe Air France-KLM a signé avec certaines organisations syndicales en juillet 2013 revendique « *la vision d'un monde ouvert et solidaires, celui dans lequel l'économie responsable se conjugue au progrès social ...* »

Nous n'y sommes pas encore manifestement !

Le Bureau National Interprofessionnel SUD Aérien

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 01.41.75.20.85 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : sudaf@wanadoo.fr